



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

MISSION DE COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

N° Spécial

27 juillet 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MCI du 27 juillet 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
MCI n° 2017-39	25.07.2017	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim.	3
MCI n° 2017-41	27.07.2017	Arrêté chargeant Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, de la suppléance du Préfet, du mardi 8 août 2017 au jeudi 31 août 2017 inclus.	5

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté MCI n° 2017-39 du 25 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu** le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur Philippe MAFFRE en qualité de sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
- Vu** le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Isabelle HERRERO, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** les décrets n°2015-1475 et 2015-1478 du 14 novembre 2015 portant application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de
préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, en qualité de directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 11 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER au cabinet de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-40 du 30 août 2016 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence
- arrêtés de conflit

sauf en cas d'absence ou d'empêchement du préfet.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim

- à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant à l'élaboration et à l'exécution budgétaire des budgets déconcentrés de l'Etat, en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué,

- à l'effet de signer ou prescrire tout engagement juridique et ordonnancement des recettes concernant les budgets déconcentrés de l'Etat,

- à l'effet de prescrire tous engagements juridiques et d'attester le service fait afférent aux dépenses de l'ensemble des centres de coûts et services bénéficiaires relevant du BOP 307 sur l'Unité Opérationnelle des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, la délégation ainsi consentie est exercée par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 : l'arrêté MCI n° 2016-45 du 5 septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 6 : le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète chargée de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 25 juillet 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté MCI n°2017-41 du 27 juillet 2017 chargeant Monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, de la suppléance du Préfet, du mardi 8 août 2017 au jeudi 31 août 2017 inclus.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 45 ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée du Préfet du département des Hauts-de-Seine et du Secrétaire général de la préfecture, du mardi 8 août 2017 au jeudi 31 août 2017 inclus;

SUR proposition du préfet des Hauts-de-Seine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : monsieur Mathieu DUHAMEL, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé d'assurer la suppléance du Préfet des Hauts-de-Seine du mardi 8 août 2017 au jeudi 31 août 2017 inclus.

ARTICLE 2: délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Mathieu DUHAMEL, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3: le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 27 juillet 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>